

INDUSTRIALISATION ET CROISSANCE URBAINE EN AFRIQUE DE L'OUEST :

Thèmes de recherche
et éléments de réflexion (résumé)

A. DUBRESSON

L'industrialisation des Etats d'Afrique de l'Ouest est récente et tardive en regard du fait urbain. Mis à part quelques embryons dispersés et de faible envergure (comme l'usine textile de Bouaké et quelques unités minières), il a fallu attendre d'abord la seconde guerre mondiale, puis les nouvelles politiques coloniales (plans FIDES d'équipement pour l'Afrique francophone), enfin les accès à l'Indépendance pour qu'apparaissent des armatures industrielles par ailleurs très inégalement réparties. Les processus d'industrialisation sont à peu près les mêmes pour tous les pays, mais l'inégalité des résultats tient tout autant à la diversité des ressources naturelles et aux situations résultant de la balkanisation politique qu'aux choix politiques effectués, comme le montrent les disparités actuelles entre la Guinée, la Côte-d'Ivoire et le Ghana. Partout cependant ont été mises en place des industries d'Import-substitution, travaillant pour les marchés nationaux, des industries de valorisation des productions agricoles et minières travaillant surtout pour l'exportation, tandis que les filières nationales intégrées restent peu nombreuses.

Ces processus classiques ont engendré l'existence d'armatures industrielles

souvent cumulées les fonctions de capitale politique, de métropole et de marché (Abidjan : 69 % du C.A. de l'industrie ivoirienne, 53 % des emplois - Dakar et le Cap Vert : 70 % du C.A. et 80 % des emplois).

Le fait industriel est donc pour l'essentiel solidaire du fait urbain côtier, à l'exception des villes septentrionales du Nigéria et de la plupart des exploitations minières et énergétiques (mais y a-t-il toujours croissance urbaine induite par l'industrie ? Les cités minières sont elles des « villes » ou de simples agrégats de logements ?).

Le géographe peut appréhender cette réalité par le biais de deux perspecti-

de la mobilité sociale des salariés. C'est l'étude de cette seconde composante qui permet de poser la question clé de la redistribution du revenu. Pour pouvoir y répondre, au moins partiellement, il faut établir le réseau de relation du salarié (réseau intra et extra urbain) reconstituer la chaîne de solidarité familiale et surtout s'interroger sur les rapports entre son statut de citoyen en tant qu'habitant (hébergé, locataire, propriétaire) et sa capacité – ou sa volonté – de redistribution. A l'aval de cette démarche apparaissent deux problèmes majeurs : existe-t-il un seuil de disjonction entre le salarié et son milieu d'origine (mais de quelle nature ?) concourant à l'individualisation du revenu ? Y a-t-il émergence d'une classe ouvrière et d'un monde du travail spécifique au sein des grandes agglomérations ?

Les travaux publiés ou en cours permettent d'apporter quelques éléments de réponse aux multiples questions relatives aux rapports entre industrialisation et croissance urbaine.

Une distinction nette doit être opérée entre les îlots industriels isolés dans le monde rural et les concentrations d'établissements industriels en ville. Parmi les premiers, on peut individualiser :

– les unités éloignées des villes préexistantes, où l'activité industrielle a engendré l'apparition d'un espace bâti à usage d'habitation, doté de services (écoles, dispensaires, marchés) à effets structurants (cités minières ou agro-industrielles). Les effets d'entraînement sur les activités secondaires locales sont faibles ou inexistantes, mais les effets de pompage démographique sont d'autant plus dangereux que l'espace d'accueil est sous peuplé. Ainsi peut-on opposer les îlots dispersés dans les campagnes peuplées (centre d'extraction des phosphates de Taïba au Sénégal) et ceux qui ont pour effet d'accentuer le sous-peuplement rural (cas des cités minières de Moanda et Mounana au Gabon).

– Les unités proches de villes préexistantes, lesquelles ont profité le plus de l'impact industriel.

– les îlots de transformation sans effets urbanisants.

Les villes qui ne sont ni des capitales nationales, ni des poumons économiques, ne peuvent être véritablement considérées comme des centres industriels. L'armature y est composée soit d'une poussière d'établissements travaillant pour le marché local (menuiseries, imprimeries par exemple), soit d'une combinaison entre ces derniers et de grosses unités travaillant pour un marché extérieur à la région (Bouaké, Thiès), soit d'une grande usine dominant quelques rares établissements (« mammoths » textiles de Dimbokro et d'Agboville). Par leur taille et leur modalités de fonctionnement, ces établissements n'engendrent aucune création d'industries intermédiaires locales et fonctionnent quelquefois comme des corps étrangers à la ville d'accueil, possédant leur propre secteur tertiaire. Une politique de saupoudrage des usines, quelle que soit son utilité pour dévier les flux migratoires, ne peut donc être considérée comme une véritable décentralisation sur laquelle pourrait s'appuyer une action volontariste d'aménagement régional.

Ce n'est donc que dans les capitales portuaires que sont réalisées les conditions de la croissance industrielle proprement dite.

- Cependant l'armature industrielle reste incomplète : peu d'industries de biens d'équipement ; peu de moyennes entreprises relais de l'innovation technologique et pourvoyeuses d'emplois.

- Les effets d'entraînement restent réduits : les filières de transformation

— que l'ampleur de la migration (agglomération des dépendances autour du salarié) est complexe et dépend non seulement du revenu, mais de l'origine du migrant. Si le nombre de dépendants croît généralement avec le revenu, des disparités existent (à âge et revenu égal) entre l'écho des salariés néo-citadins et celui des salariés, citadins de première ou deuxième génération, chez lesquels l'agglomération (et la redistribution ?) semble moindre ; par ailleurs, d'autres facteurs de différenciation paraissent liés à l'origine « ethnique » (agglomération supérieure par exemple chez les Beté en Côte d'Ivoire).

La complexité n'est pas moins grande quant à l'insertion des migrants dans la ville. Tandis que les salariés à faible revenu (manœuvres, journaliers) occupent souvent des installations illégales, précaires, aux abords immédiats des zones industrielles et sont en lutte permanente pour l'accès à la ville, d'autres s'insèrent plus aisément dans l'espace urbain en profitant des opérations de lotissement relevant du « spontané aidé » en autoconstruction (systèmes castors, parcelles assainies, lotissements évolutifs) soit en accédant à l'usage d'un habitat préconstruit, imposé (et souvent transformé a posteriori), qui apparaît comme un facteur décisif d'enracinement des salariés dans la cité.

L'emploi industriel est sans doute perçu comme un moyen d'accès à la ville ; dans quelques cas, il est aussi perçu comme un moyen assurant une mobilité sociale ultérieure (passage, après l'usine, au secteur artisanal ou « informel »). Mais au delà c'est la ville qui est en question : est-elle appréhendée comme un instrument provisoire de réussite matérielle assurant le « retour au pays », ou n'est-elle que le lieu final du devenir du migrant ?

DISCUSSION

Y. MARGUERAT. — J'ai étudié le cas d'une grosse usine textile implantée en 1964 à Dadja à 140 km au nord de Lomé, 11 km d'Atakpamé. Le site a été choisi sur des critères purement techniques ; elle a 135 employés et distribue un demi-milliard de FCFA de salaires annuels. Y a-t-il eu création d'un centre urbain, d'un « pôle d'entraînement » ? Non, l'administration est restée à Atakpamé : hormis les écoles, il n'y a eu aucun service public implanté à Dadja. Les services supérieurs (banque, commerce de luxe) de même. L'usine n'est pas intervenue dans la construction de logements. Le village d'origine a simplement grossi (7.500 habitants en 1979), s'est multiplié par six et s'est couvert de toits de tôle, mais il est resté un village. Les ouvriers ont presque tous leurs champs et achètent donc peu de vivres sur place. Enfin, ils réexpédient leur épargne chez eux (ils viennent de tout le pays). Il n'y a donc eu que très peu d'effets indirects et aucun effet d'accumulation, donc pas de ville.

A. DUBRESSON. — Il faut dissocier le fait industriel et la localisation urbaine. Quel est l'objectif de la décentralisation industrielle : détourner de la capitale une partie des migrations ou réorganiser le réseau urbain ? La localisation des « Mammouths Textiles » en Côte d'Ivoire s'explique par l'expérience du chemin de fer, suppose un marché potentiel et l'amélioration du réseau routier. On ne peut pas décentraliser n'importe quelle industrie.

M. COQUERY. – 1) Comment et où classer le cas de Téma (Ghana), vaste zone industrielle et aussi ville nouvelle, conçue au seuil de l'Indépendance, dans l'énumération des types et des pistes de recherche qui vient d'être donnée ?

2) Questions d'ordre plus général : n'y a-t-il pas intérêt à prendre en compte aussi la chronologie des implantations industrielles (il n'y a pas continuité du processus) ? Quelles implications en matière d'équipements d'infrastructure à la charge de l'administration des travaux publics ?

A. DUBRESSON. – 1) Le cas est difficile à classer et pose un problème méthodologique. Téma reçoit l'essentiel de l'intérieur et exporte sa production. On pourrait parler d'une enclave à fonctionnement inversé.

2) Une cartographie de l'historique industriel est très utile. Beaucoup d'éléments trouvent leur explication en fonction de l'âge : nature de l'activité, taille, marchés. Les industries qui résistent à la crise sont les plus récentes ; les plus anciennes (ex. : huileries sénégalaises) ne font plus face à leurs marchés.

Le lien entre l'infrastructure et la production d'espace industriel est important et constitue un espace urbain ; par exemple, à Vridi les industries les plus importantes, représentant les plus grosses immobilisations et utilisant le plus de terrain se localisent à proximité du terminal à conteneurs avant même sa réalisation.

La pression exercée par les industriels sur le pouvoir n'est pas toujours évidente. L'Etat étant lui-

G. MAINET. – Pour « Douala, ville industrielle » j'avais eu des difficultés pour établir les seuils du fait industriel convenant à cette agglomération. Où commence-t-il ? Nombre de salariés, chiffre d'affaires, champ des activités, utilisateurs de courant électrique « industriel » ?

A. DUBRESSON. – Les critères sont essentiellement qualitatifs : – activités de transformation, à l'exclusion de l'entretien ; – activités liées à d'autres fonctions (commerce, import-export) ; – critères liés aux modalités de fonctionnement de l'unité et à la stratégie du patron (accumulation de capital, réinvestissement).

Dans l'étude présentée les données ont été fournies par la comptabilité nationale. Il est intéressant de savoir si les salariés industriels profitent de leur passage dans l'industrie pour se former et investir ensuite en se créant de nouvelles activités (artisanat, secteur informel).

Y. MARGUERAT. – Chacun force ses catégories selon sa problématique, son échelle de travail : pas de norme applicable dans tous les cas. Il y a 2 géographies industrielles : celle des firmes et celle des ouvriers, l'un et l'autre ayant une échelle nationale et locale. En 1973-74, j'ai vu en Côte d'Ivoire la création des grands « Mammouths textiles » d'Agboville et de Dimbokro. Le principe imposé par l'Etat était : « Mettez-vous là où vous voulez, mais pas à Abidjan ». Les firmes ont choisi les grandes villes du chemin de fer, en gardant soigneusement leurs distances mutuelles (c'est le plus pratique pour contrôler la main-d'œuvre). La puissante usine Gonfreville de Bouaké, créée là vers 1925, éprouve en fait de nombreuses difficultés de liaison avec Abidjan (téléphone, rail, route bien peu commode). Or elle dépend essentiellement de la capitale : elle ne vend que 2 % de sa production à Bouaké, 1 % dans les pays situés plus au Nord, 97 % à Abidjan. Autrement dit, la greffe régionale a – dans ce domaine – échoué : Bouaké a de nombreuses et puissantes industries mais, Jean Chevassu et Alain Valette l'ont montré, elles n'échangent rien. C'est une collection d'usines, pas un foyer industriel.

J. FLOURIOT. – Exemple d'industrialisation urbaniste : le Shaba. 3 villes groupent 700.000 à 1.000.000 d'habitants, 2 restant purement minières (Lukasi et Kolwezi). Par contre Lubumbashi (pratiquement plus minière) a su développer ses fonctions administratives. De plus les petites industries induites par le marché local ont su étendre leur réseau de distribution à l'ensemble du territoire. Possible il y a 30 à 40 ans, moins sûr aujourd'hui.

W. BENICHO. – 1) Pour 1 F d'accroissement de la valeur de la production finale d'une branche il faut X francs d'accroissement de consommation intermédiaire locale et Y francs d'accroissement de consommation intermédiaire importée. C'est donc la nature du bien que l'on veut produire

et la nature de la technologie qui dictent la nature de la consommation intermédiaire à utiliser et sa provenance. Ex. : Bata à Abidjan produit des chaussures et répond à un besoin réel du consommateur ivoirien, mais le pays importe la quasi-totalité du cuir nécessaire à leur production. Le cacao, très largement disponible peut être utilisé pour les cosmétiques mais ces produits répondent beaucoup moins que les chaussures à un besoin réel des consommateurs.

En définitive, la décision à prendre doit toujours tenir compte du dilemme entre indépendance et prospérité. Et toute stratégie voulant contribuer à diminuer la dépendance vis-à-vis des importations de produits finis (chaussures) contribue en même temps à aggraver une autre dépendance (importation de cuir).

Pour répondre à votre préoccupation de savoir si le travailleur dans le secteur productif moderne ne cherche pas à accumuler un revenu en vue d'entreprendre une activité indépendante dans le secteur informel, je vous dirai que certains contrats dans une certaine usine d'ameublement de Côte d'Ivoire contiennent des clauses interdisant aux ouvriers-menuisiers d'effectuer des travaux parallèles pour le compte de clients. Et il existe pas mal d'ouvriers de cette branche qui parallèlement à leur emploi dans des sociétés d'Etat, montent leur atelier personnel !

A. DUBRESSON. – 1) L'import-substitution peut créer de nouvelles dépendances (exemple du Brésil). 2) Il paraît assez logique pour l'industriel d'interdire à ses ouvriers de produire dans le secteur parallèle.

J.-P. DUCHEMIN. – Le rapport entre l'investissement à réaliser pour s'installer (machines) et le marché potentiel est une piste pour savoir dans quel pourcentage les ouvriers – après un acquis technologique – passent à des formes d'artisanat.

R. DE MAXIMY. – Je voudrais simplement noter l'importance que revêt aux yeux du pouvoir urbain l'implantation d'industries. On constate que le pouvoir ne s'émeut vraiment (à quelques exceptions près) pour promouvoir le logement des populations que lorsqu'il s'agit de lotissements à affecter à des travailleurs liés à l'implantation ou l'extension d'une zone industrielle. Le cas de Kinshasa en ce domaine est probant. D'autre part avez-vous eu à étudier l'évolution de zones industrielles anciennes, devenues centrales, vers d'autres formes d'utilisation ?

A. DUBRESSON. – C'est le cas de zones à l'est de Petit-Bassam (zone 4) où l'on constate une mutation de l'utilisation de l'espace : déplacement des entreprises (de petite taille) et investissement immobilier.

P. PELISSIER. – L'unité industrielle parachutée à côté d'une petite ville est-elle destinée à rester aussi marginale ? Même si le recrutement est étranger la main-d'œuvre vit sur place et la ville voisine de l'usine recueille les retombées (habitat, logements, spéculation sur les locations, etc...).

2) Comment saisir et donner une expression géographique à l'origine du capital d'Etat (équipements et prises de participation) qui vient en Côte d'Ivoire de l'agriculture ? C'est un aspect essentiel des relations entre l'industrialisation et ses effets urbains et l'espace rural.

3) Pourriez-vous nous dire par quels indicateurs vous comptez appréhender la mobilité sociale induite par l'industrialisation, notamment dans ses aspects les plus spécifiquement africains ?

A. DUBRESSON. – 1) Dans les 2 cas envisagés il y a évolution différente. Pour Agboville, la cité ouvrière n'a pas été construite ce qui a favorisé l'intégration des salariés dans la ville pré-existante, mais il y a eu des répercussions sur le marché immobilier et sur le prix des loyers.

2) Deux cas sont possibles, en cas d'étatisation : – on peut percevoir l'origine du capital lorsque la prise de participation est connue (Caisse de Stabilisation garantissant un emprunt international) ; il est difficile de connaître le montage financier de l'opération lorsque la prise de participation est mal

